



18^{ème} Prix

Marcel BERGEREAU

Dimanche 9 Août 2026

GUIDE TECHNIQUE & REGLEMENT



Détails d'organisation

Dimanche 9 Août 2026	Halte de Loisirs 11 rue du Parc 17810 Saint Georges des Coteaux
Formalités de départ	10h30 – 11h45 : retrait des dossards 11h00 : réunion des motards 12h00 : réunion des directeurs sportifs
Départ	13 h 00
Fléchage du parcours	flèches aériennes « BSCO » aux changements de direction sur le parcours
Meilleurs grimpeurs	Au kilomètre 9,700 (à hauteur de la rue des Bertrands) aux 2 ^{ème} , 4 ^{ème} et 6 ^{ème} passages
Points chauds	Aux 3 ^{ème} , 5 ^{ème} , et 7 ^{ème} passages sur la ligne d'arrivée - signalé par le speaker
Sécurité	Encadrement motorisé par Niort Moto Ambulance ETOILE
Assistance technique neutre	Une voiture et une moto dépannage neutre
Stationnement des véhicules	Parking réservé - Merci de bien vouloir respecter les emplacements.

Merci de déposer dossards, plaques de cadre et transpondeurs dans la caisse prévue à cet effet au pied du podium

Numéros utiles

Hôpital le plus proche	Centre hospitalier de SAINTES	05 46 92 76 76
Direction de l'épreuve	Francis PATRY	06 03 56 32 50
Sécurité	Jean-Michel SALLAUD	06 31 49 64 48
Secrétariat	Sylvette PATRY	06 34 50 13 70
	Geneviève DEVEEN	07 85 86 82 85

Règlement

Article 1 - Organisation

L'épreuve « **18^{ème} Prix Marcel BERGEREAU** » est organisée par le club **Bordeaux Saintes Cycliste Organisations** (BSCO), représenté par son Président, Monsieur Francis PATRY, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le **dimanche 9 août 2026**, départ et arrivée à **Saint Georges des Coteaux (17)**.

Article 2 - Type d'épreuve

Course en circuit de 131.760 km (8 tours de 16.470 km). Elle est inscrite au calendrier national de la F.F.C. L'épreuve est classée en classe 1/12/1.

Article 3 - Participation

Conformément au règlement de la F.F.C., l'épreuve est ouverte aux coureurs :

Elite Nationale 1 – 2 – 3

Pro Continentaux

OPEN 1

L'épreuve se dispute individuellement.

Le montant de l'engagement est de 10€ et l'inscription se fait par le club d'appartenance via son espace club. Les engagements seront clos le jeudi 6 août 2026 à 20h00.

Article 4 - Permanence

La permanence de départ (distribution des dossards, plaques de cadre et transpondeurs) se tiendra le **dimanche 9 août 2026**, Halte de Loisirs, 11 rue du Parc à Saint Georges des Coteaux de **10h30 à 11h45**.

La réunion des motards se déroulera à **11h00** à la Halte de Loisirs, 11 rue du parc à Saint Georges des Coteaux.

La réunion des directeurs sportifs se déroulera à **12h00** à la Halte de Loisirs, 11 rue du parc à Saint Georges des Coteaux.

Les dossards, plaques de cadre et transpondeurs devront être restitués dans l'état d'origine dans la caisse prévue à cet effet au pied du podium.

Article 5 - Radio-Scar

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.55 00**.

Article 6 - Assistance Technique

Les clubs ayant 3 coureurs minimum pourront assurer l'assistance technique. Le service d'assistance technique neutre est assuré par une voiture de l'organisation

placée à l'arrière et une moto à l'avant. Des roues devront être remises à ces véhicules.

Article 7 - Modalités de ravitaillement

A partir du 30^{ème} kilomètre et jusqu'aux 20 derniers kilomètres.

Aucun ravitaillement rue du Stade (ligne d'arrivée)

Article 8 - Classements

Les classements suivants seront établis :

- Selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.
- Classement « Points Chauds » et « Meilleur Grimpeur » (par points sur les 3 premiers – 5, 3, 1 points). En cas d'égalité à ce classement, l'ordre d'arrivée de l'épreuve départagera les ex-aequo.

Article 9 - Prix

Les prix sont attribués selon la grille des prix ci-dessous :

CLASSEMENT GENERAL

1220€/20

1 ^{er}	246 €
2 ^{ème}	183 €
3 ^{ème}	146€
4 ^{ème}	122€
5 ^{ème}	98€
6 ^{ème}	85€
7 ^{ème}	67€
8 ^{ème}	55€
9 ^{ème}	37€
10 ^{ème}	24€
11 ^{ème}	21€
12 ^{ème}	20€
13 ^{ème}	18€
14 ^{ème}	17€
15 ^{ème}	15€
16 ^{ème}	14€
17 ^{ème}	14€
18 ^{ème}	14€
19 ^{ème}	12€
20 ^{ème}	12€

POINTS CHAUDS

120€/3

1 ^{er}	50€
2 ^{ème}	40€
3 ^{ème}	30€

MEILLEUR GRIMPEUR

120€/3

1 ^{er}	50€
2 ^{ème}	40€
3 ^{ème}	30€

Article 10 - Contrôle médical

Le règlement antidopage de la F.F.C s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage aura lieu à la **Halte de Loisirs**, 11 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux.

Article 11 - Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les trois premiers de l'épreuve
- le premier OPEN 1
- le premier du classement « Points Chauds »
- le premier du classement « Grimpeurs »

Ils se présenteront dans un délai maximum de 15 minutes après leur arrivée en tenue de cycliste (cuissard et maillot).

Article 12 - Pénalités

Le barème de pénalités de la F.F.C. est le seul applicable.

Article 13

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le collège des arbitres en relation avec l'organisateur.

ORGANISATION

Président	Francis PATRY
Responsable du protocole	Bernard COUPRIE
Accueil - secrétariat	Sylvette PATRY Geneviève DEVEEN
Responsable du parc automobile	François DEBAST
Responsable du parcours	Michel JOURDAIN
Responsable de la sécurité	Jean-Michel SALLAUD
Ouverture de course	Michel JOURDAIN
Directeur course	Francis PATRY
Président de jury	Emmanuel LEGROS
Arbitre titulaire	Patrick TEXIER
Arbitre titulaire	Jacky DURAND
Juge à l'arrivée	Didier TALBOT
Arbitre moto 1	Chloé VEILLON
Animateur officiel	Alain LAGARDE
Voiture dépannage neutre	CD 17 (chauffeur J.-Yves BILLET)
Dépannage moto	Didier TRANQUART
Escorte motorisée	NIORT SECURITE
Photo finish & classements	FFC Nouvelle-Aquitaine
Podium protocolaire	MUTUALIA
Podium juge à l'arrivée	A.C.N.

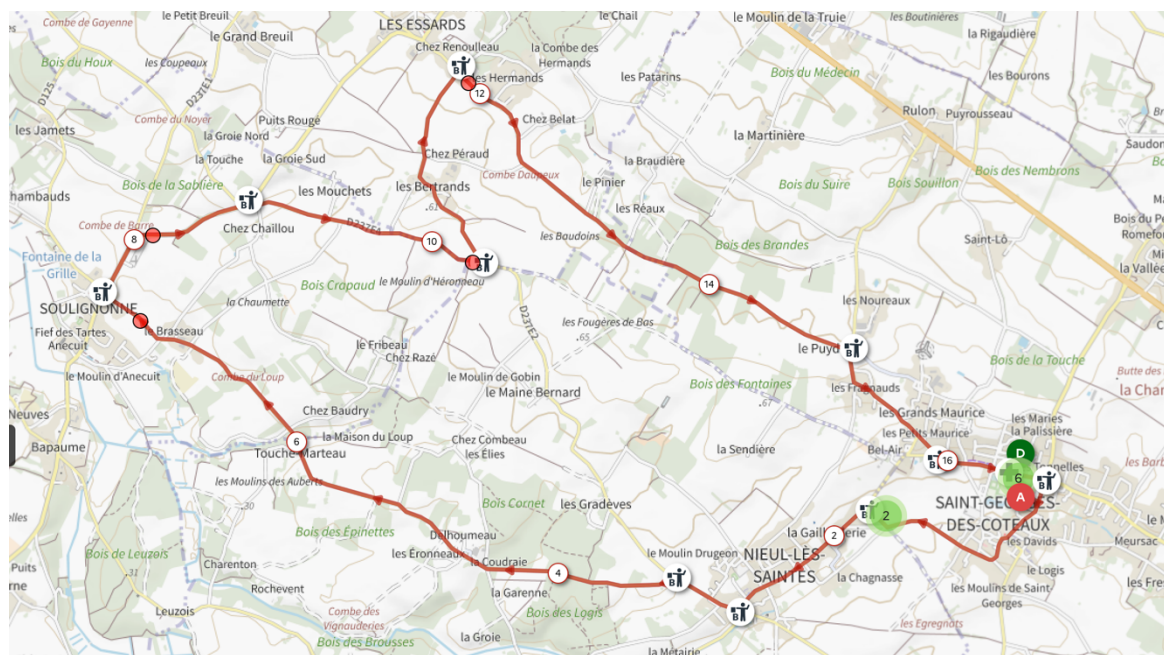
Parcours

18ème Prix Marcel BERGEREAU

SAINT GEORGES DES COTEAUX (17)

dimanche 9 août 2026

Distance parcourue	Reste à parcourir	Itinéraire	D C I T R I E O N	Routes à prendre	horaires de passage (km/h)	horaires de passage (km/h)
					40	43
		Départ route du Stade (face au portail du stade)			13:00	13:00
0,150	131,610	Giratoire D237 / D127	↻	D127	13:00	13:00
0,650	131,110	Carrefour rue Grande / rue de la Forge (D127)	↻	D127	13:00	13:00
1,700	130,060	Carrefour D127 / rue de la Laiterie (D127)	↻	D127	13:02	13:02
2,800	128,960	Carrefour D127 / rue Saint-Martin Nieul-les-Saintes	↻		13:04	13:03
3,200	128,560	Carrefour rue Saint-Martin / D125	↻	D125	13:04	13:04
7,600	124,160	Carrefour D125 / D119 Soulignonne	↻	D119	13:11	13:10
8,800	122,960	Carrefour D119 / D237E4	↻	D237E4	13:13	13:12
9,700	122,060	MG au 2ème, 4ème et 6ème passages			13:14	13:13
10,300	121,460	Carrefour D237E4 / D237E2	↻	D237E2	13:15	13:14
11,800	119,960	Carrefour D237E2 / D237 Les Essards	↻	D237	13:17	13:16
14,300	117,460	Carrefour D237 / D237E3	↻	D237	13:21	13:19
15,200	116,560	Carrefour D237 / D237	↻	D237	13:22	13:21
16,470	115,290	1er passage sur la LIGNE			13:24	13:22
32,940	98,820	2ème passage sur la LIGNE			13:49	13:45
49,410	82,350	3ème passage sur la LIGNE PC			14:14	14:08
65,880	65,880	4ème passage sur la LIGNE			14:38	14:31
82,350	49,410	5ème passage sur la LIGNE PC			15:03	14:54
98,820	32,940	6ème passage sur la LIGNE			15:28	15:17
115,290	16,470	7ème passage sur la LIGNE PC			15:52	15:40
131,760	0,000	ARRIVÉE			16:17	16:03



L'équipe dirigeante

Président d'honneur	Philippe BLANCHARD
Président	Francis PATRY
Vice-Président	Bernard COUPRIE
Trésorier	Michel JOURDAIN
Trésorier Adjoint	Jean-Michel SALLAUD
Secrétaire	Sylvette PATRY
Secrétaire Adjoint	Fabrice PIAUD

Bordeaux Saintes Cycliste Organisation

1, Impasse du Vélodrome 17100 SAINTES

Tél : 05 46 74 00 85

E-mail : bordeaux-saintes@wanadoo.fr

Site Internet : www.bordeaux-saintes.fr

Tous les membres de l'Association sont bénévoles et œuvrent toute l'année pour la réussite de ces manifestations.

Un groupe dynamique, volontaire et déterminé.

Vous pouvez les contacter pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'organisation.

Pascal BEAU – Catherine CHAGNAUD – Joël CHAGNAUD – Nathalie COMTE
Jean-Michel DAUNAS – François DEBAST – Geneviève DEVEEN
Jean-Claude DRAHONNET – Philippe GIRARD – Alain LAGARDE
Alain METEREAU – Lionel PATRY – Jean-Marie ROUX